## **CHRONOLOGIE**

## **BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX**

1982-1983

Les États-Unis mènent leur première enquête en vue de l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux provenant du Canada. Le département du Commerce (DOC) arrive à la conclusion que les programmes canadiens n'ont pas pour effet de subventionner les producteurs canadiens de bois d'oeuvre.

1986

Les États-Unis ouvrent une deuxième enquête sur l'imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux importé du Canada. Le DOC modifie sa position et estime que les régimes provinciaux relatifs aux droits de coupe accordent des subventions de l'ordre de 15 p. 100 aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre.

30 décembre

Le Canada et les États-Unis règlent cet âpre différend commercial à saveur hautement politique en concluant un Mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre résineux. Le Canada accepte d'imposer des droits de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis; en échange, l'industrie américaine retire sa demande d'imposition de droits compensateurs et le gouvernement américain met fin à son enquête.

1987-1991

Le Mémorandum d'entente est amendé à plusieurs reprises afin d'exempter les provinces de l'Atlantique du droit à l'exportation et d'abaisser le droit à l'exportation perçu en Colombie-Britannique et au Québec à la suite des mesures de remplacement introduites par ces provinces.

1991

3 septembre

Le gouvernement du Canada remet au gouvernement des États-Unis une note diplomatique l'informant de l'intention du Canada de résilier le Mémorandum d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre résineux, cette décision prenant effet le 4 octobre 1991.

4 octobre

Le Canada résilie le Mémorandum d'entente sur le bois d'oeuvre résineux.

Les États-Unis annoncent leur intention d'ouvrir une troisième enquête visant l'imposition de droits compensateurs et d'exiger des caution-